

Côtes de Bordeaux | L'union fait la force !

Le 9 mars dernier, l'INAO a approuvé le cahier des charges de la nouvelle AOC Côtes de Bordeaux. Celle-ci entre donc en vigueur dès le millésime 2008 et sera obligatoire pour le 2009. Elle regroupe les Premières Côtes de Blaye, Premières Côtes de Bordeaux, Côtes de Castillon et Côtes de Francs, soit une surface de 14 000 hectares pour 700 000 hectolitres et 1500 viticulteurs. « Le nom du village pourra, selon les cas, être ajouté sur l'étiquette, mais la signature Côte de Bordeaux fait désormais office de marque ombrelle », déclare Audrey Bourolleau, 30 ans, nouvelle directrice de l'appellation. Mal identifiées, notamment à l'export (14 % des ventes), les Côtes de Bordeaux devraient désormais bénéficier d'une lisibilité



simplifiée auprès des consommateurs, et d'un ancrage plus clair pour les étrangers. « Le nom de Bordeaux, qui figure à présent sur toutes les étiquettes, devrait nous apporter des ventes additionnelles à l'export, ce nom étant connu du monde entier », assure Audrey Bourolleau. Quant à la cinquième appellation, Côtes de Bourg, « elle n'a pas souhaité rejoindre l'appellation... pour le moment », dit-elle. En 2010, 25 % du budget de l'appellation (250 000 €), sera consacré à la communication, notamment dans les GMS (43 % des ventes) pour expliquer le nouvel étiquetage. Côté grande distribution, l'accueil est excellent. « Tout ce qui vise à simplifier l'offre est bienvenu, reprend Audrey Bourolleau, et pour nous, c'est un avantage, nous n'avons plus qu'un interlocuteur par enseigne. » ● C. Maréchal